

» DESCRIPTIF DE L'INSTITUTION

La Marine nationale propose à de jeunes français, garçons et filles, d'un niveau scolaire BAC+3 minimum, dont les études les destinent à se spécialiser en cyber-sécurité, l'octroi d'une bourse annuelle de 6 000 € à 15 000 €/an, sous réserve de contacter un engagement d'officier sous contrat d'une durée de 4 ans.

Choisir la Marine et la cyber-sécurité, c'est décider de servir son pays dans un environnement complexe, exigeant et valorisant. C'est également apprendre à connaître le sens de la vie en équipage et le rôle d'un officier au sein de son équipe, afin de mener les actions dans le domaine de la cyber-sécurité, liées au maintien d'une posture opérationnelle permanente, qui constitue le cadre de la mission. C'est enfin un environnement propice à l'acquisition d'une expérience humaine et professionnelle hors du commun.

Destiné à servir dans une unité à terre au sein d'un état-major ou d'une unité spécialisée, l'OSC expert en cyber-sécurité peut être déployé en soutien des unités opérationnelles des armées (Marine, Commandement de la cyberdéfense, ...). Il peut également intervenir au profit de toutes forces ou administrations participant à la défense militaire de notre pays.

La Marine nationale, comme la cyber-sécurité, évolue et s'adapte en permanence. Elle propose de nombreuses possibilités d'emplois parmi lesquelles chacun, en fonction de ses aspirations, de ses études ou de ses compétences, peut trouver ce qu'il souhaite.

» DESCRIPTIF DE L'OFFRE

La Marine nationale souhaite développer l'attribution d'allocations financières (bourses d'études) afin de permettre à des étudiants qui se destinent à devenir des experts en cyber-sécurité, de découvrir un métier pour lequel ils acceptent d'être recrutés, tout en poursuivant leurs études dans un domaine qui les passionnent.

Un étudiant volontaire peut postuler sur un poste au préalable identifié comme : « Cyber-ingénieur », « Cyber-analyste » ou « Cyber-combattant ». Il évoluera dans ses différents domaines au fil de ses missions et de l'évolution de ses qualifications.

» MISSIONS

Quelles seront les unités, de la Marine nationale ou interarmées, qui accueilleront les boursiers ?

A l'obtention de son diplôme, la prise d'effet de l'engagement d'OSC offrira au nouvel officier la possibilité d'être affecté à l'une des unités suivantes (le nombre des unités et leurs emplacements sont susceptibles d'évoluer) :

- Le COMCYBER (Commandement de Cyber-défense) à Paris et à Rennes ;
- La DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) à Paris ;
- La DRM (Direction du Renseignement Militaire) essentiellement à Paris ;



- Le CSC (Centre Support de Cyber-défense) basé à Brest et Toulon, avec embarquement pour la durée des missions, à bord de toutes les unités de la Marine nationale ;
- D'autres unités axées sur l'audit, l'homologation et les programmes d'armement.

Comment procéder pour postuler à l'octroi d'une bourse d'étude ?

- S'inscrire en ligne sur le site « etremarin.fr ». Pour l'année en cours et l'attribution des premières bourses, la date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2019 ;
- Un entretien sera organisé avec un recruteur en charge de votre secteur géographique, puis avec le représentant de l'unité proposant le poste ;
- Passage au département d'évaluation (visite médicale, épreuves sportives, entretien avec un psychologue).

Quelles sont les modalités de versement de l'allocation financière ?

Le versement de la bourse est subordonné à :

- La signature de la convention et du formulaire d'engagement ;
- L'absence de contre-indication à un engagement dans la Marine, (toutes dispositions conformes à la réglementation en vigueur), dont notamment :
 - L'aptitude médicale et psychologique ;
 - Les antécédents inscrits au casier judiciaire B2 révélés dans le cadre d'une enquête administrative).

Suivi et relations avec la Marine nationale pour la durée d'application de la convention jusqu'à l'engagement :

- L'officier en charge du secteur et du partenariat avec l'université concernée (ARO) est le référent principal de l'étudiant bénéficiaire de la bourse d'étude ;
- Ses coordonnées seront fournies directement dès la prise de contact initiale.

En cas de renoncement en cours d'exécution du contrat, il assurera la mise en place de la procédure administrative.

» LIEU DU POSTE

Poste basé à Paris, Brest, Cherbourg, Rennes ou Toulon. Formation Initiale Officiers de 2 semaines à l'Ecole navale (29) entre la fin des études et la prise de poste au sein de la Marine nationale.

» DURÉE

L'octroi d'une bourse (durant 1 à 2 ans) implique un engagement contractuel de 4 ans au sein de la Marine nationale.

» STATUT

Poste sous statut militaire.

» CONDITIONS POUR POSTULER

- Bourses allouées aux étudiants actuellement en Master 1 ou Master 2 (Formation universitaire, écoles d'ingénieurs, écoles d'informatiques, écoles spécialisées) ;
- Etre âgé au minimum de 22 ans et de 29 ans au maximum à la date de la signature de l'engagement OSC/État-major (formation de 2 semaines à l'École navale) ;



- Être étudiant dans une filière « cyber-sécurité » ou « d'informatique générale » ;
- Bourses accessibles exclusivement aux étudiants en formation initiale (pas en alternance pendant la durée de l'allocation financière) ;
- Être volontaire pour un engagement de 4 ans à l'obtention du diplôme ;
- Signer une convention d'attribution de bourse ;
- Être de nationalité française.

» DATE LIMITE DE RECRUTEMENT

Postuler avant le 15 juin 2020.

